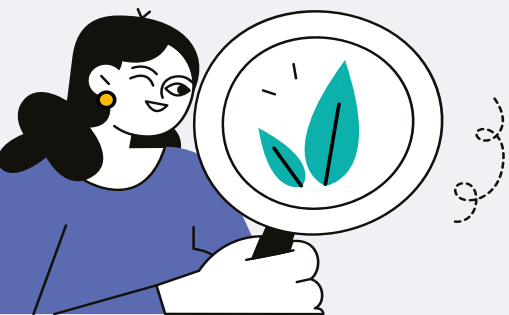
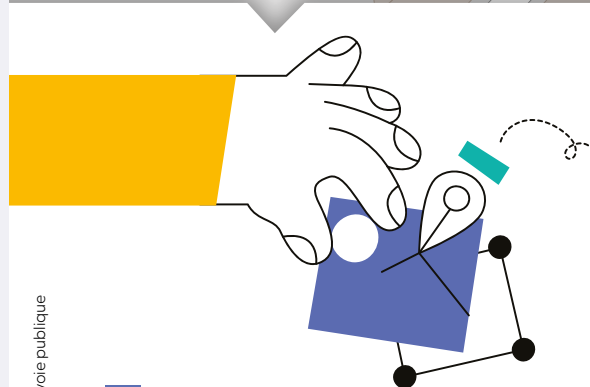
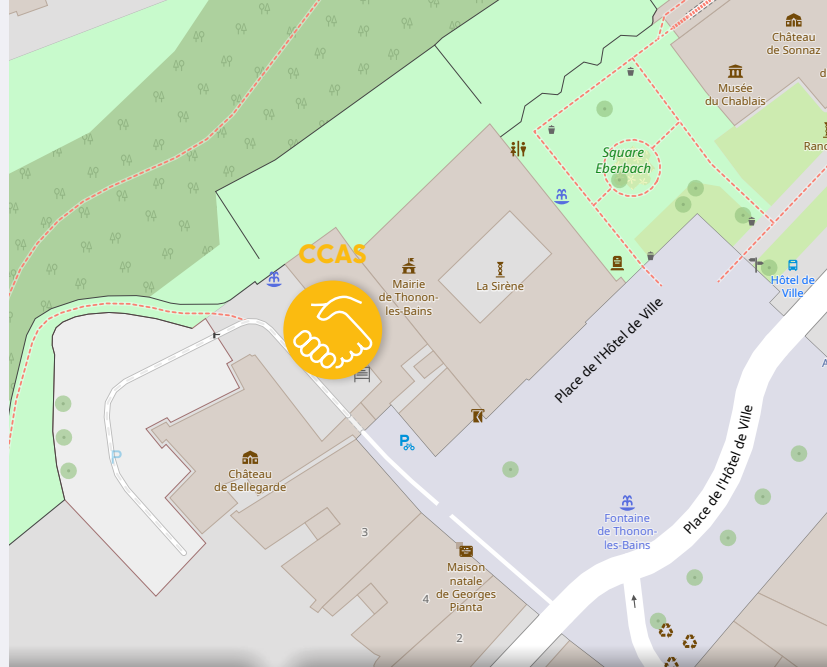




La Ville de Thonon-les-Bains propose des parcelles de cultures potagères réparties sur les sites du Morillon, du Genevray et de Champerges.

Ces jardins ont pour objectifs de favoriser les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels, d'appliquer les principes de responsabilité, de solidarité, de citoyenneté, de faire pousser et de consommer des fruits et des légumes sains, de pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement, de développer la biodiversité, de promouvoir et développer l'utilisation de produits et de méthodes naturels par les échanges des savoirs,... Ils s'inscrivent dans la stratégie du Projet Alimentaire Territorial de Thonon Agglomération.



CCAS

> 2 place de l'Hôtel de Ville

74200 Thonon-les-Bains

> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains

ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Maj 03/26 - graphisme atelierpoivre - Ne pas jeter sur la voie publique

Thonon
LES BAINS



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Jardin
familial



ville-thonon.fr





Qui peut effectuer cette démarche ?

Toute personne habitant la commune et ne bénéficiant pas d'un jardin.
Selon conditions de ressources



Quand effectuer cette démarche ?

► Toute l'année



Quels sont les délais ?

► **Instruction de la demande sous 30 jours maximum** puis inscription sur liste d'attente jusqu'à la libération d'une parcelle située à proximité du lieu de résidence.



Comment effectuer cette démarche ?

► En complétant le formulaire **de demande de parcelle de jardin** disponible :

- A l'accueil du service
- Sur simple **demande par mail**
- Sur le **site de la ville** :
www.ville-thonon.fr
/ Rubrique aide et solidarité
- Via votre espace citoyen

www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains



Quels sont les documents à fournir ?

- Le **formulaire dûment complété**
- **Dernier avis d'imposition**
- Un **justificatif de domicile** de moins d'un an



A quel tarif ?

► **La mise à disposition de parcelles de jardins familiaux est facturée**
0,80€ /m² pour des parcelles de 94m² à 377m² par an.

